

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'exploitation d'une unité de méthanisation

COMMUNES DE SATOLAS-ET-BONCE et DE SAINT-QUENTIN-FALLAVIER

présentée par la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI)
Siège social : 17 avenue du Bourg – BP90592 – 38080 L'ISLE D'ABEAU

Par arrêté préfectoral n° DDPP-IC-2019-07-14 du 31 juillet 2019 une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite :

du 26 août 2019 au 27 septembre 2019 à 17h00

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable :

- en mairies de SATOLAS-ET-BONCE, siège de l'enquête, et de ST-QUENTIN-FALLAVIER sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie ;
- sur le site internet des services de l'État en Isère à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr.

Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur deux registres d'enquête mis à la disposition du public en mairies de SATOLAS-ET-BONCE et de ST QUENTIN-FALLAVIER ;
- par courriel à l'adresse électronique suivante : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au 27 septembre 2019 à 17h00 ;
- par voie postale à la mairie de SATOLAS-ET-BONCE, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête. Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr).

Le commissaire-enquêteur, Monsieur Georges GUERNET, recevra les observations orales ou écrites du public en mairie de SATOLAS-ET-BONCE, et de ST-QUENTIN-FALLAVIER aux jours et heures suivants :

Satolas-et-Bonco	Saint-Quentin-Fallavier
lundi 26 août 2019 de 9h00 à 12h00	mardi 3 septembre 2019 de 14h00 à 17h00
samedi 14 septembre 2019 de 9h00 à 11h30	mercredi 18 septembre 2019 de 9h00 à 12h00
vendredi 27 septembre 2019 de 13h30 à 17h00	

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

- M. FRANKO, DGA à la CAPI - 17, av. du Bourg à L'Isle d'Abeau (tél. : 04.74.27.28.00)
- Service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) - 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.59).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de SATOLAS-ET-BONCE, et de ST-QUENTIN-FALLAVIER et sur le site internet des services de l'Etat en Isère (www.isere.gouv.fr), pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.